

Bureau du 15 octobre 2001

Décision n° 2001-0244

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 120, route de Toussieu et appartenant aux consorts Payet-Gaspard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'aménagement de la route de Toussieu nécessite l'acquisition d'une parcelle située 120, route de Toussieu à Saint Priest et appartenant aux consorts Payet-Gaspard.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 99 mètres carrés, à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 47 de la section BR.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les consorts Payet-Gaspard ont accepté de traiter au prix de 3 018,49 € (19 800 F), conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense de 3 018,49 € (19 800 F) ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 533,57 € (3 500 F), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,